

[annexe 1]

DIRECTION DES RELATIONS
HUMAINES *Gestion des concours*

Mme SEVESTRE Nathalie

 02.37.30.36.47

Mail : nsevestre@ch-chartres.fr

Toutes les informations sont affichées
sur le site ch-chartres.fr/concours

CONCOURS INTERNE SUR TITRES CADRE SOCIO-ÉDUCATIF

 *ECRIRE EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE*

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Mme / Mr :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Nationalité :

- Française
- Européenne hors France (pays de l'Espace Économique Européen)
- Non européenne (pays ne se situant pas dans l'Espace Économique Européen)

Avez-vous une reconnaissance administrative de travailleur handicapé ?

- OUI
- NON

Si oui, souhaitez-vous déposer une demande d'aménagement d'épreuves ?

- OUI
- NON

POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE SOCIO-EDUCATIF

Veillez numéroter le choix de votre affectation selon le concours pour lequel vous candidatez
(1 : 1^{er} choix - 2 : 2^{ème} choix)

	1 poste pour le CH de Chartres
	1 poste pour le CH de Dreux

Je soussigné(e) (prénom, nom) ..

atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

A, le

Signature

(Signature de l'agent précédée de la mention "Lu et approuvé".)

Vous obtiendrez tous les renseignements concernant ces concours auprès de Mme SEVESTRE, Gestion des concours
- Tél : 02-37-30-36- 47 nsevestre@ch-chartres.fr

2. CONDITIONS POUR PARTICIPER AU CONCOURS

Être titulaire d'un des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés et des éducateurs de jeunes enfants ou du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale ».

Pour le concours interne, vous devez également justifier au 1er janvier 2024 d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

3. L'ADMISSION

Le concours comporte une phase de sélection sur dossier suivie d'une épreuve orale.

1° Une phase de sélection sur dossier par le jury consistant en l'examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au corps des cadres socio-éducatifs ;

2° Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux cadres socio-éducatifs.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au maximum, sur son parcours de formation et professionnel, le jury dispose d'un dossier professionnel [annexe 2] constitué par le candidat. L'épreuve d'admission a une durée totale de 35 minutes ; elle est notée de 0 à 20.

4. COMPOSITION DU JURY

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ;

2° Un membre du personnel de direction régi par les décrets n° 2005-921 du 2 août 2005 et n° 2007-1930 du 26 décembre 2007, en fonctions dans le département concerné et extérieur à l'établissement où le poste est à pourvoir ;

3° Un cadre socio-éducatif en fonctions dans le département concerné et extérieur à l'établissement où le poste est à pourvoir.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Les 2 annexes, accompagnées des documents demandés, doivent impérativement être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre à la gestionnaire des concours, bureau situé au 8 rue Claude Bernard 28630 Le Coudray, contre récépissé daté et signé :

Au plus tard le 9 août 2024 minuit (*Cachet de la poste faisant foi*)

à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Direction des Relations Humaines
(Gestion des Concours)
BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex

Pour information, la phase de sélection se déroulera à compter du 16 septembre 2024.

6. PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 1° Une demande d'inscription à concourir pages 1 et 2 [annexe 1] sur laquelle devra être précisée l'ordre de préférence de l'affectation ;
- 2° Une lettre de motivation ;
- 3° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies, accompagné des attestations de travail ou/et états signalétiques des services publics ; fiche du poste occupé ou dernièrement occupé ;
- 4° La copie des diplômes, titres et certificats dont vous êtes titulaires ;
- 5° Un dossier professionnel [annexe 2] qui comprend :
 - « - une présentation de sa formation initiale et de sa formation professionnelle tout au long de la vie et de son niveau de qualification ;
 - une présentation de son parcours professionnel ;
 - une présentation des acquis de son expérience professionnelle, de ses aptitudes et de sa motivation en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques ;
 - une description d'une réalisation professionnelle de son choix. »
- 6° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- 7° Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national